

<b>DEPARTEMENT DE L'AIN</b>		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX</b>		
<b>OBJET :</b> Autorisation donnée à la maire pour signer un devis de l'entreprise EIFFAGE pour des travaux de réfection de voirie rue de la Malle poste		<u>SEANCE DU 05.06.2026</u>
Date de convocation : 29.05.2026	Nb de conseillers En exercice : 11	<u>Etaient présents :</u> M. VIALLET. M. ALEXANDRE. P. DARMEY. A. DRUON. T. GENIEVRE. D. JULLIARD. E. LEE. G. LEGAY.
Date d'affichage : 08.06.2026	Présents : 8	<u>Secrétaire de séance :</u> M. ALEXANDRE
N° Délibération 01247.2026.06.032	Votants : 11 Pouvoirs : 3	<u>Pouvoirs :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• C. GENIEVRE-LUCET donné à T. GENIEVRE</li> <li>• M. HEMONNOT donné à G. LEGAY</li> <li>• C. GROSGURIN donné à D. JULLIARD</li> </ul>

**OBJET : GESTION VOIRIE : autorisation donnée à la maire pour signer un devis de l'entreprise EIFFAGE pour des travaux de réfection de voirie rue de la Malle Poste**

Madame le maire informe le conseil que, en 2025, en complément des travaux de sécurité routière effectués sur la commune par l'entreprise COLAS choisie par appel d'offres signé en septembre 2024, la commune avait souhaiter profiter de la présence de cette entreprise au printemps 2025 pour lui confier d'autres travaux, à savoir la réfection de voiries très dégradées, comme l'autorisait la législation liée aux marchés publics dans la limite de 100 000 € HT. Ceci permettait d'avoir un tarif plus avantageux puisque le matériel et les hommes seraient déjà sur place pour le chantier principal.

Pour rester dans cette enveloppe, d'une part COLAS avait fait une remise, d'autre part la commune avait renoncé à trois des chantiers qu'elle avait fait chiffrer, à savoir l'appendice, partie sud-ouest, de la rue de la Malle poste, le chemin des Alaniers partie basse et le chemin de la Vilette.

- Pour le chemin des Alaniers (devis de 9 509 € HT), le temps n'est pas encore venu de reprendre le dossier :
  - d'une part des travaux de changement de la conduite d'eau ont été effectués par la Régie des eaux fin 2025 – début 2026, entraînant la réfection de certaines des zones les plus dégradées, réduisant un peu l'urgence de réfection ;
  - il convient, avant de décider quoique ce soit sur les parties dégradées restantes, de se concerter avec la commune de Septmoncel, car ce chemin dessert pour l'essentiel un lotissement et des maisons isolées situées de l'autre côté du pont, sur cette commune ; or il avait été décidé en 2017 parallèlement par les deux communes (pour Mijoux, délibération du 10 mars), que les travaux sur cette voie seraient effectués à coût partagé moitié-moitié entre elles ; ce dossier devra donc être repris, sans urgence immédiate, dans le cadre des relations avec la nouvelle équipe municipale de Septmoncel.
- Pour le chemin de la Vilette (devis de 4 738 € HT), le Département de l'Ain a donné son accord oral pour faire la réparation lui-même avec des matériaux de récupération.
- Reste l'appendice côté sud-ouest de la rue de la Malle-Poste. La réfection de ce chemin, très dégradé (à la fois parce que c'est un simple chemin de terre qui a été goudronné sans une couche suffisante de grave et sans gestion de l'écoulement des eaux pluviales, qui le ravinent

fortement en raison de la pente), avait été repoussée à 2026, en raison de la proximité temporelle de travaux privés par le riverain (création d'un carport) risquant de détériorer cette voie à peine aurait-elle été refaite.

Comme l'entreprise EIFFAGE réalisera pour le compte du Département de gros travaux à partir du 8 juin sur les départementales de l'agglomération de Mijoux (réfection complète des enrobés), la commune a demandé à cette entreprise un devis pour deux zones :

- d'une part l'appendice de la Malle-Poste,
- d'autre part le plateau devant la mairie.

S'agissant du plateau devant la mairie, la réfection totale de l'enrobé de la départementale en juin ne l'inclut pas, car ces aménagements sont à la charge des communes ; celui-ci datant de 2011/2012 (comme toute la rue Dame Pernette), est très dégradé (en raison de l'attaque par les engins de déneigement), il paraissait délicat de ne pas le refaire à cette occasion (les rustines posées de temps à autre gratuitement par le Département ne tiennent plus).

S'agissant de l'appendice de la rue de la Malle poste précité, d'une part les travaux du riverain sont achevés, d'autre part en un an, la dégradation du chemin s'est encore accentuée, nécessitant au demeurant de reprendre l'enrobé depuis un peu plus haut que prévu en 2025.

Les devis présentés par EIFFAGE s'élèvent à :

- appendice de la rue de la Malle-poste, 18 209,13 € HT, soit 21 850,95 € TTC,
- plateau devant la mairie, 8 729,45 € HT, soit 10 475,34 € TTC.

Ce dernier montant étant inférieur au plafond de la délégation du conseil au maire et cette réfection s'imposant, Mme VIALLET indique qu'elle a signé le devis, compte-tenu de la proximité des travaux départementaux.

En revanche pour la Malle Poste, le montant est supérieur à sa délégation, le devis est donc présenté au présent conseil.

Mme le maire indique qu'une réduction a été obtenue sur le devis initial pour la Malle poste (suppression des 695 € HT de transfert d'installation initialement inclus) et que le vice-président de la commission Voirie et elle-même ont comparé ce devis à celui de COLAS de mars 2025 (13 940 € HT).

Le conseiller délégué à la voirie et la maire ont comparé les devis COLAS 2025 et EIFFAGE 2026 ainsi que le devis d'EIFFAGE 2025 pour des travaux de réfection partielle de parkings à la Vattay (au tarif du marché à bons de commande de GEX).

Il ressort qu'Eiffage a chiffré en partie haute 68m<sup>2</sup> soit 3 770.83 €, partie non devisée par COLAS en 2025 (conformément à la demande de l'époque, car on essayait de tenir dans l'enveloppe de 100 000 € et la dégradation de la chaussée était un peu moins forte sur cette zone.

Pour la partie basse, les montants sont proches, avec plus de détails et de travail chez Eiffage (qui prévoit de modifier la pente latérale pour orienter le flux d'eau pluviale) : COLAS, 13 940 € et EIFFAGE, 14 438 €.

En conséquence la commission Voirie recommande d'accepter le devis d'EIFFAGE pour profiter de leur présence pour un gros chantier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter le devis d'EIFFAGE pour la réfection de l'appendice de la rue de la Malle Poste pour 18 209,13 € HT, soit 21 850,95 € TTC ;
- D'autoriser Mme le maire de signer tout document relatif à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 001-210102471-20260608-012472026060032-DE



Contre : / 0 Abstention : / Pour : / 11 (dont 3 pouvoirs)  
DELIBERATION N°01247.2026.06.032

---

Pour extrait d'acte conforme  
Le maire, Martine VIALLET